

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20148534

07 000 000

Greffe

N° d'entreprise : 0696 658 156

Nom

(en entier) : Pfizer Europe MA EEIG

(en abrégé) :

Forme légale : Groupement européen d'intérêt économique

Adresse complète du siège : Boulevard de la Plaine 17, 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Prise de connaissance de la démission d'un gérant du Groupement

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire par décisions écrites à l'unanimité des voix des membres du

[...]

3.1. Prise de connaissance de la démission d'un gérant du Groupement

L'assemblée générale prend connaissance et accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Rembert Van de Sande en sa qualité de gérant du Groupement et ce à compter du 1er octobre 2020.

L'assemblée générale remercie Monsieur Rembert Van de Sande pour l'exécution de son mandat de gérant du Groupement et procèdera à sa décharge à l'occasion de la prochaine assemblée générale annuelle pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice en cours.

Vu ce qui précède, le collège des gérants est composé comme suit à compter du 1er octobre 2020 :

- M. Scott Blundell;
- Mme Victoria Kitcatt;
- Mme Ann Matton;
- M. Lieven Van Parys; et
- Mme Julie Williams.

3.2. Délégation de pouvoirs spéciaux

L'assemblée générale décide d'octroyer mandat à Erwin Simons, avocat, Gieljan Van de Velde, avocat, Frederik Verhaeghe, avocat, et à tout autre avocat du cabinet "DLA Piper UK LLP", dont les bureaux sont établis avenue Louise, 106 à 1050 Bruxelles et Gateway House, Brusselstraat, 59/5 à 2018 Anvers, chacun d'eux pouvant agir seul au nom et pour le compte du Groupement, avec pouvoir de substitution, afin de (i) procéder à la publication des décisions prises aux annexes du Moniteur belge, entre autres, en signant et déposant, en qualité de mandataires spéciaux, les formulaires de publication I et II, (ii) mettre à jour l'inscription de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et de l'administration de la TVA et (iii) faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cet égard.

[...]

Pour extrait conforme
Frederik Verhaeghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2020 - Annexes du Moniteur belge